

RICHTER

CANADA
Province of Québec

District of: QC
Division No. 01-Montréal
Court No. 500-11-053841-181
Estate No. 41-2332460

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Final Dividend and Application for Discharge of Trustee (Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

In the matter of the Bankruptcy of Maison de Vêtements Piacente Ltée Of the City of Montréal In the Province of Québec

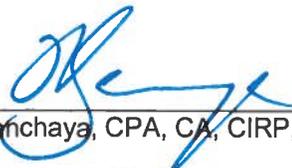
Take notice that:

1. A final dividend sheet has been prepared. There is enclosed with this form a copy of our final statement of receipts and disbursements as taxed and a copy of the dividend sheet.
2. The final dividend will be paid after the expiration of 15 days following the date of mailing of this notice.
3. Notice of objection of the final statement and dividend sheet must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., Suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 before September 12, 2019, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
4. We will apply to the court on October 11, 2019, at the hour of 9:00 a.m. or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned matter.
5. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., Suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated August 28, 2019, at Montréal in the Province of Quebec.

Richter Advisory Group Inc.
Licensed Insolvency Trustee

Per:


Olivier Benichaya, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.908.3796 / 1.866.595.9751
F. 514.934.8603

Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Mt (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(français - recto)

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
 NO DE COUR : 500-11-053841-181
 NO DE DOSSIER : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE MAISON DE VÊTEMENTS PIACENTE LTÉE., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 4435 boul. des Grandes-Prairies, Montréal, Québec, H1R 3N4

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC

		Total
RECETTES		
1.	Dépôt tierce partie	93,845.80 \$
2.	Vente des actifs en bloc	284,379.71
3.	Remboursement des dépenses	127,262.95
4.	Remise de dépôts	1,054.29
5.	Petites caisses et comptes bancaires	11,570.54
6.	Encaissement des comptes à recevoir	705.86
7.	Taxes	-
	a) TPS perçues	20,582.15
	b) TVQ perçues	41,061.35
	c) Remboursement TPS	-
	d) Remboursement TVQ	9,498.71
8.	Intérêts	1,540.74
	TOTAL DES RECETTES	591,502.10
DÉBOURS		
9.	Frais payés	
	a) À la cour	150.00
10.	Avis de faillite et de la première assemblée des créanciers	
	a) À 189 créanciers	451.80
	b) Timbres-poste	445.71
	c) Annonce dans le journal local	254.47
11.	Avis de dividende définitif et de la demande de libération du syndic	
	a) À 36 créanciers (estimé)	37.00
	b) Timbres-poste	55.50
12.	Frais bancaires	122.06
13.	Prise de possession	13,012.18
14.	Divers syndic	739.77
15.	Salaires et vacances des employés	68,845.80
16.	Avances de fonds au syndic à l'avis d'intention	150.00
17.	Réclamation de biens - Revenu Quebec	2,498.74
18.	Dépenses d'exploitation	
	a) Loyer	105,316.33
	b) Électricité	24,587.09
	c) Gaz et huile à chauffage	8,408.07
	d) Téléphone et internet	349.28
	e) Service de sécurité	4,273.23
	f) Assurances	7,317.44
	g) Employés contractuels	569.24
	TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX	237,583.71

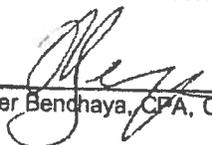
**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE MAISON DE VÊTEMENTS PIACENTE LTÉE.
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

19. Taxes			
a) CTI		10,683.08	
b) RTI		21,026.92	
c) Remise de TPS		14,737.63	
d) Remise de TVQ		29,533.14	
20. Rémunération du syndic			75,980.78
21. Honoraires légaux			51,235.80
			2,500.00
TOTAL DES DÉBOURS			367,300.29
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION			224,201.82
DISTRIBUTION			
22. PRÉLÈVEMENTS			11,210.09
23. RÉCLAMATIONS			
a) Créanciers garantis			
Réclamations prouvées	624,167.53		
Dividende brut		36%	224,201.82
Moins : prélèvements			(11,210.09)
24. TOTAL			212,991.73
25. FONDS DISPONIBLES APRÈS DISTRIBUTION			224,201.82 \$
			(0.00) \$

Note 1 : Le 11 janvier 2018, Maison de Vêtements Piacente Ltée. (« Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« Avis »). La Société, avec l'aide de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), a sollicité des offres visant à vendre la Société ou ses actifs dans le cadre d'un processus formel. Suite à ce processus formel, aucune offre permettant de conclure une transaction n'a été reçue et aucune proposition n'a donc pu être déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'Avis.

Par conséquent, le 12 février 2018, la Société a fait cession de ses biens et Richter a été nommé syndic à la faillite de la Société.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité


Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, SAI

Approuvé par :

M. Marc Poissant, inspecteur

District of Quebec
 Division No. 01 - Montréal
 Court No. 500-11-053841-181
 Estate No. 41-2332460

DIVIDEND SHEET
 In the matter of the Bankruptcy of
 Maison de Vêtements Piacente Ltée
 Of the City of Montréal
 In the Province of Québec

Date declared: August 28, 2019

	Claim \$	Total			Interim Payment \$	Current		
		Dividend \$	Levy \$	Payment \$		Dividend \$	Levy \$	Payment \$
Secured								
FRANSYLVAL INC.	624,167.53	224,201.82	11,210.09	212,991.73	211,375.00	1,701.82	85.09	1,616.73
Total:	624,167.53	224,201.82	11,210.09	212,991.73	211,375.00	1,701.82	85.09	1,616.73
Grand Totals:	<u>624,167.53</u>	<u>224,201.82</u>	<u>11,210.09</u>	<u>212,991.73</u>	<u>211,375.00</u>	<u>1,701.82</u>	<u>85.09</u>	<u>1,616.73</u>

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-053841-181
No dossier : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
Maison de Vêtements Piacente Ltée
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

237 583.71

\$,

ainsi que sa rémunération à la somme de 51 235.80 \$.

Daté le 27 août 2019, à Montréal en la province de Québec.

ME JULIE BÉGIN

(S)

REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-053841-181
NO DE DOSSIER : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE MAISON DE VÊTEMENTS
PIACENTE LTÉE., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 4435 boul. des
Grandes-Prairies, Montréal, Québec, H1R 3N4

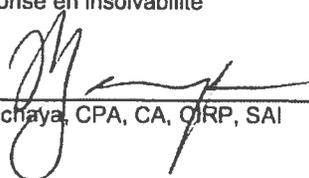
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC

	Total
RECETTES	
1. Avances de fonds de la débitrice pour le paiement des honoraires et débours	23,713.29 \$
2. Avances de fonds du syndic pour couvrir le paiement des débours	150.00
TOTAL DES RECETTES	23,863.29
DÉBOURS	
3. Frais payés	
a) Au séquestre officiel	150.00
4. Avis de l'intention de faire une proposition	
a) À 205 créanciers	178.80
b) Timbres-poste	263.13
TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC	591.93
5. Taxes	
a) CTI	1,031.24
b) RTI	2,057.32
c) Remise de TPS	-
d) Remise de TVQ	-
6. Rémunération du syndic à l'avis d'intention de faire une proposition	20,182.80
TOTAL DES DÉBOURS	23,863.29
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION	- \$

Note 1 : Le 11 janvier 2018, Maison de Vêtements Piacente Ltée. (« Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« Avis »). La Société, avec l'aide de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), a sollicité des offres visant à vendre la Société ou ses actifs dans le cadre d'un processus formel. Suite à ce processus formel, aucune offre permettant de conclure une transaction n'a été reçue et aucune proposition n'a donc pu être déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'Avis.

Par conséquent, le 12 février 2018, la Société a fait cession de ses biens et Richter a été nommé syndic à la faillite de la Société.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité


Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, SAI

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-053841-181
No dossier : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la proposition de
Maison de Vêtements Piacente Ltée
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

591.93

\$,

ainsi que sa rémunération à la somme de

20 182.80 \$.

Daté le

27 août 2019

à

MH

en la province de Québec.

ME JULIE BÉGIN (s)

REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603